

Décision

Générale

colonial

Décision n° 105-400-1930 Congés

n° 105-400-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 mars 1930

Numéro JO

n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro

31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

un congé de deux mois est accordé au nacouda Guellé, du boutre Saint-Elme, pour compter du 15 mars 1930: il sera remplacé sous sa responsabilité par le nommé Mohamed Herci,